## Protéger la mer ensemble : comment ça se passe ?

## Outils de gestion et de planification



## 1.6.1 - Expérience : Les Calanques

## LES CALANQUES

AMP et autres politiques publiques se complètent pour la protection et la valorisation de la mer



Même si la compétence première sur l'espace maritime reste à l'Etat, l'implication croissante des collectivités locales, en particulier des communes, est un facteur important à prendre en compte dans le contexte politique, administratif et de moyens dans lequel s'inscrit l'action des AMP. Porteurs d'initiatives, gestionnaires d'AMP ou partenaires pour traiter l'interface terre-mer à travers la planification et la programmation territoriales, collectivités ou établissements publics sont également garants du bon fonctionnement des AMP. L'exemple du Parc national des Calanques démontre largement que la création et la gestion d'une AMP sont de plus en plus connectées aux autres outils et initiatives pour la mer.

Dixième parc national français, celui des Calanques a vu le jour en 2012. Ce parc est un des rares au monde et le premier en Europe à être à la fois continental, insulaire, marin et périurbain, à proximité immédiate de l'agglomération marseillaise. Outre le défi que constitue la protection d'un espace naturel aussi imbriqué dans une agglomération majeure, qui accueille aussi le premier port de Méditerranée, le PN des Calanques se caractérise par un périmètre majoritairement marin (90% de sa surface totale, vaste coeur marin de 48 000 ha, jusqu'à 10 milles marins des côtes) et surtout une très forte interdépendance des espaces terrestres et marins. Les enjeux prioritaires en mer concernent la réduction de la pollution des eaux et l'organisation des usages.

En 2002, la ville crée le Parc maritime des îles de Frioul et s'appuie sur une association, le CEN PACA, pour assurer la gestion de cet espace terrestre, dont elle est propriétaire, et de sa bande côtière proche, classée en Natura 2000. Ce dispositif permet de concrétiser des actions pour une meilleure organisation des usages marins (e.g. plan de balisage pour la protection contre la dégradation causée par les mouillages).

La ville agit également pour une gestion de l'interface terre-mer. L'élaboration d'un plan de gestion de la rade de marseille (PGRM), lancée en 2006, a permis d'établir un état des lieux et des propositions d'actions de gestion durable du littoral marseillais. Chaque acteur institutionnel, socio-économique ou associatif des territoires concernés a été invité : le PMCB a délibéré

Bien au-delà des compétences propres du maire (police de la baignade, circulation des engins dans la bande côtière des 300 mètres), la ville de Marseille a élaboré et met en oeuvre depuis plusieurs années une politique ambitieuse en matière de protection et valorisation de sa façade maritime qui, en outre, complète et appuie l'action des AMP existantes ou en création (Opération Récifs Prado 2000, Parc maritime des îles du Frioul, plan de gestion de la rade de Marseille, balisage écologique de la bande des 300 m). Ainsi, la ville lance en 1999 une opération nommée Récifs Prado, opération de repeuplement des fonds marins. Appuyée par l'expérience du PMCB qui a soutenu la ville en intégrant le comité de pilotage et comité scientifique, en 2008, plus de quatre cents récifs artificiels sont immergés dans la baie du Prado dans le but de réhabiliter les fonds marins fragilisés et appauvris. 220 ha marins concernés sont interdits à la pêche, à l'ancrage et à la plongée.

pour coopérer concrètement sur certaines actions. La mise en place de nouveaux mouillages écologiques pour la plongée, en collaboration avec le PN, est une des actions inscrites dans le PGRM.

La Ville de Marseille a ainsi élaboré les bases de sa stratégie mer et littoral à l'horizon 2020. Elle s'engage par ailleurs dans la réalisation d'un contrat de baie à l'échelle du bassin versant de l'Huveaune, pour une gestion intégrée de la qualité des eaux et des milieux, et du risque inondation. Le PN suit de près cette démarche, nouvelle preuve que la gestion des AMP ne peut ignorer les problématiques terrestres.

Interview croisée de Frédéric Bachet, directeur du Parc marin de la Côte Bleue, Benjamin Durand, directeur adjoint du Parc national des Calanques et Emilia Medioni, chef de projets du service Mer et littoral de la ville de Marseille.

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB